



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 22028

Numéro SIREN : 789 175 502

Nom ou dénomination : 7089 HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2014 sous le numéro de dépôt 93308



1409340201

DATE DEPOT : 2014-10-08

NUMERO DE DEPOT : 2014R093308

N° GESTION : 2012B22028

N° SIREN : 789175502

DENOMINATION : 7089 HOLDING

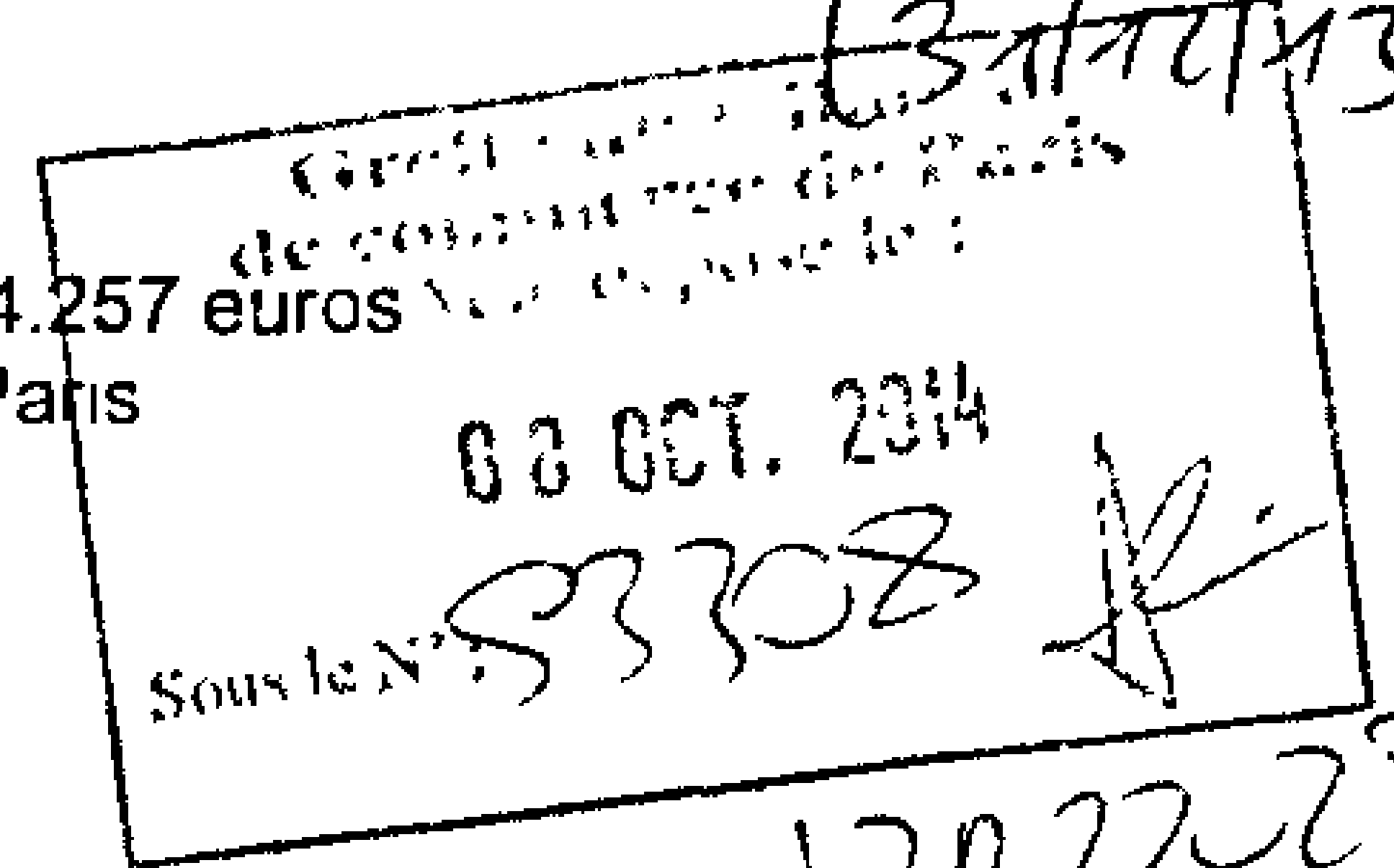
ADRESSE : 89 Rue Réaumur 75002 Paris

DATE D'ACTE : 2014/09/30

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEES ORDINAIRE ET EXTRAORDIN/

NATURE D'ACTE : NON APPROBATION DES COMPTES

7089 HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 164.257 euros
Siège social : 89 rue Réaumur 75002 Paris
789 175 502 R.C.S. Paris



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DES ASSOCIES DU 30 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le 30 septembre, à 15h

En présence de :

1. **Guccio Tolomei**, société par actions simplifiée au capital de 1.263.200 euros dont le siège social est sis 89 rue Réaumur 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 484 800 545, et
2. **Storm Participation Limited**, société de droit anglais, au capital de £100, ayant son siège social sis 43 Castelnau Mansions, Castelnau, SW13 9 QU, Londres, Royaume-Uni, identifiée sous le numéro 8258190 Registrar of Companies for England and Wales,

associées de la société 7089 Holding, société par actions simplifiée au capital de 164.257 euros dont le siège social est sis 89, rue Réaumur, 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 789 175 502 (ci-après la "**Société**"), détenant l'intégralité des 164.257 actions et droits de vote composant le capital social de la Société (ci-après ensemble les "**Associés**" et séparément un "**Associé**") se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire ("l'**Assemblée**"), au siège social, pour délibérer sur les résolutions qui suivent portant sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2013 – montant de la distribution ;
- Examen des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du commerce ; et

A titre extraordinaire :

- Constatation de la perte de capitaux propres : décision à prendre en vertu de l'article L. 225 -248 du Code de commerce ;
- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 110.000 euros par l'émission de 110.000 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription à personne dénommée, à libérer par compensation de créances ;
- Constatation de la réalisation définitive et de la délibération de l'augmentation de capital ; et
- Pouvoirs pour formalités.

[Signature]

L'Assemblée est présidée par Madame Katrina TEE, Président de la Société (le "Président").

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque Associé en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que tous les Associés sont présents. Les Associés prennent acte que, compte tenu de la présence de tous les Associés de la Société, l'Assemblée peut valablement délibérer conformément à l'article 12.3 des statuts de la Société.

Le Président met à la disposition des Associés les documents suivants :

- la feuille de présence ;
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ; et
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport du Président de la Société aux associés ;
- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2013 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'émission de 110.000 actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- l'arrêté de créance de ce jour établi par le Président de la Société conformément à l'article R. 225-134 du Code de commerce relatif à la créance détenue sur la Société par Guccio Tolomei ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes certifiant l'exactitude de l'arrêté de créance établi par le Président ainsi que le certificat du commissaire aux comptes valant certificat du dépositaire ;
- le projet du texte des résolutions qui lui sont soumises ; et
- le projet des nouveaux statuts figurant en Annexe 1.

Le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales et statutaires n'ont pu être adressés aux Associés ou tenus à sa disposition au siège social.

Les Associés, déclarant avoir été pleinement et utilement informés de l'ordre du jour et avoir reçu toutes les informations nécessaires à ce titre, décident de renoncer à se prévaloir, à quelque titre que ce soit, des dispositions légales et statutaires relatives au délai de convocation ou au délai d'information ou de manière plus générale relatives au droit d'information.

Par ailleurs, In Extenso IDF Audit, commissaire aux comptes de la Société, a été dûment convoquée à l'Assemblée.

Monsieur Jean-Christophe Labourdette, représentant In Extenso IDF Audit est absent et excusé.

Le commissaire aux comptes de la Société, mis en mesure de faire part de ses observations sur l'ordre du jour des présentes résolutions n'a formulé aucun commentaire particulier.



Le Président présente le rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de son exercice clos le 31 décembre 2013, le rapport général et les rapports spéciaux du commissaire aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Le président de Storm Participation Limited déclare qu'il va rejeter toutes les résolutions soumises au vote et ne souhaite pas expliquer les raisons d'un tel rejet

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de la Société clos le 31 décembre 2013

Les Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, connaissance prise (i) du rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société au cours de son exercice clos le 31 décembre 2013 et (ii) du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2013,

approuvent les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,

Vote pour : Guccio Tolomei (34%)

Vote contre : Storm Participation Limited (66%)

Cette résolution est rejetée, la majorité des 2/3 des voix présentes ou représentées prévue à l'article 12.3.3 des statuts de la Société n'étant pas réunie.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

Les Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, connaissance prise (i) du rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société au cours de son exercice clos le 31 décembre 2013 et (ii) du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2013,

constatant que le résultat comptable de l'exercice est déficitaire de 326.733 euros,

décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 326.733 euros de la manière suivante :

- Perte de l'exercice, soit 326.733 euros
- au compte "Report à nouveau", soit - 326.733 euros

Compte tenu de cette affectation, le compte "Report à nouveau" est porté à - 326.733 euros et les capitaux propres de la Société sont portés à -118.323 euros.

Vote pour : Guccio Tolomei (34%)

Vote contre : Storm Participation Limited (66%)

Cette résolution est rejetée, la majorité des 2/3 des voix présentes ou représentées prévue à l'article 12.3.3 des statuts de la Société n'étant pas réunie.



SIGNATURE



Le Président

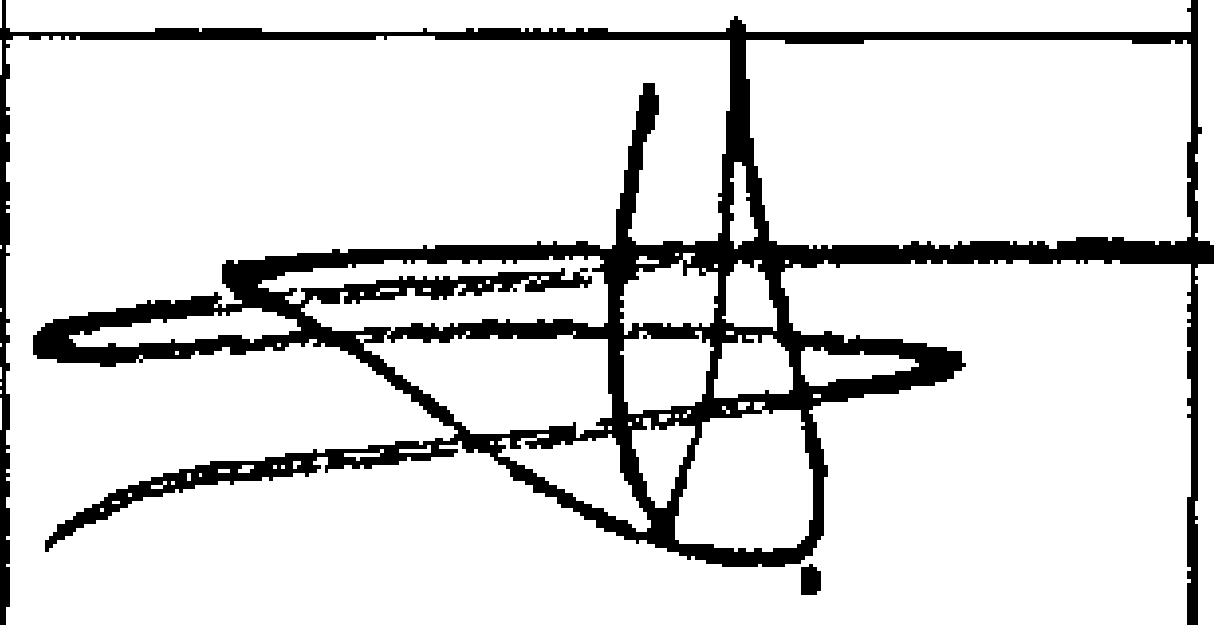
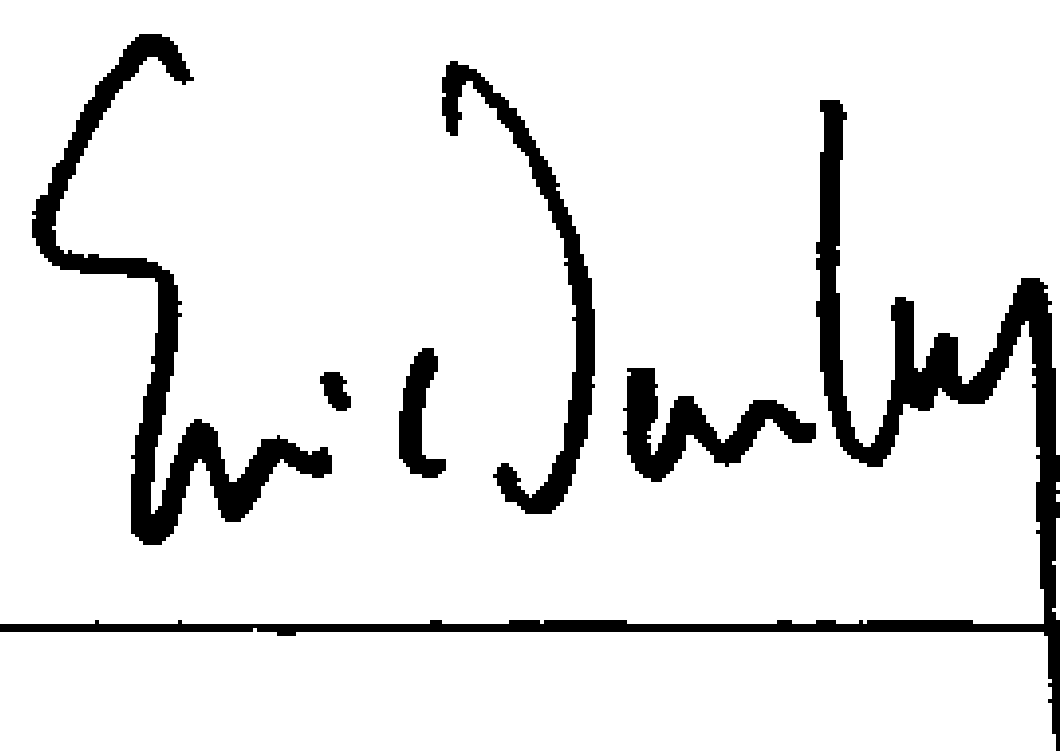
Madame Katrína Tótt

7089 HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 164.257 euros
Siège social : 89 rue Réaumur 75002 Paris
789 175 502 R.C.S. Paris

FEUILLE DE PRESENCE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES DU
30 SEPTEMBRE 2014**

Au début de la séance, le nombre de voix à la présente assemblée est réparti comme suit :

Nom	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Signatures
Storm Participation Limited Représentée par Monsieur Jean-Baptiste Pauchard	108.409	108.409	
Guccio Tolomei Représentée par Monsieur Eric Dailey	55.848	55.848	
Total	164.257		

Certifiée sincère et véritable, la présente feuille de présence est arrêtée par :



Le Président

Madame Katrina Tee